



# CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2023

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 A 20H30

**Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE, Maire**

**Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Guillaume Debeaurain, Sylvia Rennes, Jean-Baptiste Puel

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jean-Louis Malliet, Laurent Guerlou, Marie-Caroline Chauvet, Luca Sereni, Isabelle Nguyen Dai, Christelle Kieny, Alice Mellac, Michel Burillo, Farida Vincent, Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Jean-Marie Nguyen Dai, Jean-Claude Maurel, Alexandre Jurado, Bernard Boudières, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud, Christelle Turroque et Marie-Armelle de Bouteiller

**Absents excusés :** Mesdames Marie-Pierre Madaule, Madame Claire Maylié, Madame Bakhta Kelafi et Monsieur Gilbert Bonnes

**Pouvoirs :** Madame Claire Maylié à Madame Isabelle Nguyen Dai  
Madame Bakhta Kelafi à Mme Christelle Kieny  
Madame Marie-Pierre Madaule à Monsieur Jean-Claude Maurel  
Monsieur Nicolas Druilhe à Madame Sylvia Rennes

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel Burillo

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 juin 2023
2. Compte-rendu des décisions du maire prises (depuis le dernier conseil et décisions précédentes qui n'avaient pas fait l'objet d'informations)
3. Renouvellement de la Convention avec l'Université Jean Jaurès II (langue des signes)
4. Mandat simple de vente dans le cadre de la cession de bien immobilier
5. Convention de moyens et subvention à l'association « LISA »
6. Finances : Décisions modificatives
7. Ressources humaines
8. Avenant à la Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) : Commune et Les Coteaux Sud
9. Délibération motivée concernant la taxe d'aménagement majorée

10. Diagnostic et accompagnement avec le Collectif Le bruit de la Conversation
11. Achat de parcelles Département de la Haute-Garonne
12. Renonciation au droit de priorité de la commune d'une parcelle appartenant à l'Etat
13. Adhésion à Occitalys Foncier
14. Prise en charge pour le branchement électrique Enedis
15. Convention entre la commune et Nova City promotion
16. Délibération ZAC Pont de Bois
17. Travaux d'urbanisation : Aménagements trottoirs RD79 et RD79a
18. Compte-rendu du conseil de communauté du SICOVAL du lundi 4 septembre 2023
19. Questions et communications diverses

Ouverture du conseil municipal à 20h35 par M. le Maire.

La secrétaire de séance est M. Burillo

L'appel est procédé par la suite.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2023**

*M. le Maire* demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2023 s'il n'y a pas de remarques.

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES (DEPUIS LE DERNIER CONSEIL ET DECISIONS PRECEDENTES QUI N'AVAIENT PAS FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS)**

*M. le Maire* : C'est le compte rendu des décisions du maire prises depuis le dernier conseil qui n'ont pas fait l'objet d'information. Il s'agit tout simplement de demande de subvention au conseil départemental pour l'équipement audiovisuels de la salle de la Durante.

### **3. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE JEAN JAURES II (LANGUE DES SIGNES)**

#### **Débat et commentaires :**

*M. le Maire* donne la parole à Mme Rennes.

*Mme Rennes* : C'est une convention que vous connaissez puisque c'est la troisième année qu'on la renouvelle. Vous avez eu la convention qui nous lie au département de formation des Interprètes en Langue des signes de l'Université Jean-Jaurès de Toulouse. C'est le renouvellement sur les mêmes actions, c'est-à-dire la participation des étudiants en interprétariat à la commission de la cohésion sociale et sur certains événements de la commune. Cela sera le cas, par exemple, pour la réunion publique du bilan mi-mandat. Et ils seront là également pour toutes les actions de sensibilisation que nous jugerons nécessaires en fonction de leur disponibilité, bien entendu. Donc, il n'y a pas d'échanges monétaires. Pour nous, ça nous permet de rendre accessibles certains événements en communion aux habitants sur signant et pour eux, ça leur permet d'avoir un terrain de mise en situation réelle. Je vous propose de renouveler cette convention.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

#### **4. MANDAT SIMPLE DE VENTE DANS LE CADRE DE LA CESSION DE BIEN IMMOBILIER**

*M. le Maire* : Il s'agit d'un mandat simple de vente dans le cadre de la cession du bien d'un bien immobilier de la commune. Il s'agit des bâtiments situés à la Grande ourse, qui abritent à ce jour les services techniques, ainsi qu'une maison qui est à côté, adjacente, qui est un logement d'urgence à l'heure actuelle.

*M. Jurado* : Pourquoi on met en vente ?

*M. le Maire* : Tout simplement, on va installer les services techniques dans l'ancienne ferme Laroche, une fois que les travaux de réhabilitation seront faits, c'est-à-dire aux alentours de mai, juin de l'année prochaine, nous souhaitons financer une partie de l'acquisition de cette ferme et une partie éventuellement des travaux, par la revente de ce bien immobilier. Il a été estimé par les Domaines à 520 000 € et la commune la met en vente à 530 000 €. Parce que nous avons une marge de 10 % de permise par rapport à l'avis des Domaines.

Alors, pour faciliter cette vente et qu'elle se fasse dans les temps qui nous conviennent, nous avons sollicité l'Agence Sud Résidentiel qui est située en face de la Mairie-Vieille.

Elle est dirigée par Madame Emery. Nous accordons un mandat de 12 mois. La rémunération de la commission sera à la charge de l'acquéreur. Pour la commune, c'est un montant net. Bien entendu, la mairie est libre de vendre de son côté si elle trouve des acquéreurs sans contrainte vis-à-vis de cette agence.

Y a-t-il des questions ?

*M. Jurado* : Oui. Quand il sera vendu ce terrain, vous savez quand il sera construit ? Excusez-moi ? Une fois vendu le terrain, quelle heure il pourra construire aussi.

*M. le Maire* : Nous souhaitons préciser que d'une part, la maison est vendue en tant que maison.

Par rapport aux ateliers techniques, nous souhaitons conserver l'enveloppe actuelle du bâtiment sous réserve éventuellement d'une rehausse, puisqu'à l'intérieur, il y a une mezzanine. Mais il n'y aura pas de démolition et de reconstruction. Tout simplement parce que si jamais l'acquéreur veut démolir et reconstruire, il sera soumis aux nouvelles règles du PLU et il n'aura pas la même surface. Il aura une obligation d'espace vert, une emprise au sol.

*M. Jurado* : Quel intérêt acheter pour les 520 000 €, il y en aura sur lesquelles on collabore ?

*M. le Maire* : Parce que l'enveloppe des ateliers techniques fait 300 m<sup>2</sup>, même un peu plus. Ça répond à pas mal de critères pour certaines activités. Pour la petite histoire, je rappelle que les bâtiments des services techniques abritaient la crèche il y a quelques années.

*M. Jurado* : La maison servait de logement d'urgence. Est-ce qu'on va faire un autre logement d'urgence ou est-ce qu'on va aller dans le logement d'urgence au moins ?

*M. le Maire* : On réhabilite les logements qui sont à côté de l'école René Goscinny, qui sont insalubres, en tout cas en très mauvais état. On le réhabilite, on remet aux normes l'électricité, on rénove tout ce qui est au sein de la propreté sanitaire, cuisine, etc. De façon à pouvoir en disposer.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **5. CONVENTION DE MOYENS ET SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LISA »**

*M. le Maire* donne la parole à M. Puel.

*M. Puel* : Il s'agit d'une nouvelle association LISA. Le dossier de conventionnement est arrivé pendant l'été. C'est une association qui promeut la pratique du jeu de société, de plateau, de table, etc, avec un principe de gratuité, c'est-à-dire que les adhérents, les participants font découvrir leurs propres jeux de société à d'autres personnes qui pratiquent le jeu.

La convention porte sur deux aspects : d'une part, la mise à disposition d'une salle pour la pratique du jeu. Et d'autre part, en guise d'aide au démarrage de cette activité qui est gratuite, une petite subvention financière qui a pour objet de financer le contrat d'assurance. Donc, pour un montant de 150 euros.

Orateur 3 ([12:03](#))

Cela se passe comment la mise à disposition de jeux ? Il y a des animateurs ? Dans quel lieu ? Il y a des fréquences ?

*M. Puel* : C'est à la Salle Tolosane. Et la pratique, c'est que les adhérents ou les participants viennent avec leurs propres jeux pour les faire découvrir à d'autres joueurs. Et donc, c'est l'occasion de découvrir un grand nombre de jeux par des passionnés. Ils interviennent aussi au Café de la Vigne. Ils organisent des séances, des matinées de jeu.

*M. le Maire* : Et la fourchette, c'est quoi ? 7 à 77 ans.

*M. Jurado* : Mon passé dans la commune m'oblige à demander si le foyer rural a été consulté afin de ne pas les mettre en concurrence. Mais plutôt de voir si le foyer rural souhaitait la création de nouvelles activités dans une de ses sections. Cela aurait pu permettre d'éviter de payer une assurance.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **6. FINANCES**

*M. le Maire* donne la parole à M. Malliet.

*M. Malliet* : On a reçu au mois de juin une lettre de la préfecture, nous annonçant qu'il y avait un certain nombre d'incohérences et d'erreurs dans notre budget. Notre budget, il a été épiluché par une jeune stagiaire. Notre budget et nos comptes, il y avait aussi un certain nombre d'anomalies. Première anomalie, il y avait une incohérence entre le budget et le compte administratif concernant les restes à réaliser.

En fin d'année dernière, de façon à pouvoir, si c'était nécessaire, payer les investissements du chauffage de la mairie, on l'a géré sous forme d'une opération qui a généré des restes à réaliser. Dans ces restes à réaliser, il y avait bien sûr les dépenses, mais il y avait aussi la subvention du conseil départemental. Donc, il y avait à la fois des recettes et des dépenses et il y a une erreur de saisie au niveau du compte administratif et la recette qui était la subvention du département a été saisie comme une dépense. On a mis un peu de temps à analyser tout ça, mais on a trouvé l'erreur. Et donc, du coup, il faut rectifier le compte

administratif. Vous avez les sommes. La dépense prévisionnelle des travaux de réfection de la mairie était de 480 000 €. Les subventions qu'on avait mises en recettes étaient de 225 000 €. Donc, il faut le rectifier tel que c'était écrit là. Évidemment, ça remet en question mais aussi à l'heure, complètement le résultat global. Mais cette rectification, pour la faire, on a besoin qu'elle soit approuvée par le conseil.

**M. le Maire** sort de la salle du conseil et laisse la Présidence de la séance à M. Debeaurain.

**M. Debeaurain** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**M. Malliet** : Alors ensuite, il y a le 6.2 qui est la régularisation de l'affectation du résultat 2022. Vous vous souvenez qu'on a clôturé le budget annexe « Ventes de terrains » à la fin de l'année et qui présente un solde positif de 240 000 €. Et là, j'avais mal compris ou j'avais été mal informé. J'étais persuadé qu'on était obligé d'affecter le solde positif de ce compte au budget de fonctionnement. En fait, mon information a été erronée. Ce solde doit être affecté en priorité au budget d'investissement si ce budget d'investissement est déficitaire, présente un solde négatif. Et c'est évidemment le cas puisqu'on a un solde négatif qu'on reporte d'année en année. Donc, le vote d'affectation de cette clôture du budget annexe est à revoter. Mais il faut l'imputer directement au budget d'investissement. Ce qui nous va bien, puisque vous vous souvenez que dans la façon dont on a construit le budget, tous les reversements des budgets annexes, on a bien dit, vont in fine dans le budget d'investissement. Mais nous l'avons fait transiter via le budget de fonctionnement et en fait, il ne faut pas le faire. Donc là, il vous est demandé de voter conformément à la loi le versement de ce solde du budget annexe vente de terrain au budget d'investissement.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**M. Malliet** : L'agent qui a épluché nos comptes a détecté que les sommes qu'il était prévu de payer pour le service de la dette dans un état qui s'appelle État de la dette, étaient plus importantes que ce qu'on avait indiqué. Sachant en même temps que la somme qu'on a inscrite au budget nous est délivrée par l'application comptable. Autrement dit, dans l'application comptable, le service de la dette, il y a deux chiffres différents dans l'application, suivant l'endroit où on le regarde. Moi, je n'ai pas pu clarifier pourquoi il y avait cet écart. Notre responsable financier l'a regardé. On pense qu'il y a vraisemblablement dû y avoir une erreur d'affectation dans le passé. Personnellement, je suis à peu près sûr du chiffre qu'on vous a fait voter. Néanmoins, la préfecture nous demande d'affecter au budget le chiffre le plus élevé qui est donc le chiffre qui sort d'un état qui s'appelle état de la dette. Il faut réaffecter 9 824 € au service de la dette. Et donc, c'est ce qui vous est proposé de faire dans les décisions modificatives qu'on vous propose. Donc, si vous lisez la première ligne, on va prendre 9 824 € sur un chapitre qui s'appelle « Autres services extérieurs » sur lequel on a des ressources, on a 30 ou 40 000 euros, on ne va pratiquement rien dépenser en réalité. Donc, il n'y a pas de difficulté pour réduire le montant de cet article. Et on va le reverser à droite, en bas. Vous voyez le 9 824, on le voit là, dans le service des remboursements d'intérêts de la dette. Donc ça, c'est la première partie de la décision modificative. Ensuite, la deuxième partie, les 225 000 € qu'on avait affectés au budget de fonctionnement, ils n'y vont plus. Donc, il faut les enlever du budget de fonctionnement. Enlever 225 000 € de reversement du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement.

Il faut réaffecter directement l'excédent du budget annexe au budget d'investissement. Toutes les écritures, les six dernières lignes que vous voyez en bas, elles font cette manipulation mais sans évidemment rien changer au fond de notre budget. C'est juste une présentation comptable plus conforme à la loi.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

*M. le Maire* : Il s'agit de la création d'emplois permanents filière technique à temps complet. Il s'agit du passage au grade d'ingénieur, de l'agent qui travaille au service technique.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **8. AVENANT A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) : COMMUNE ET LES COTEAUX SUD**

*M. le Maire* : Cela concerne l'avenant à la convention des projets urbains partenariats. C'est une délibération qui avait été faite en auparavant en conseil, je pense au mois de juin et qu'on remet sur le tapis parce qu'il nous a été demandé de préciser que le PUP exempte le pétitionnaire en l'occurrence la société pour une durée de 10 ans. On nous a demandé de préciser la temporalité de l'exemption. Je vous rappelle qu'il s'agit de la société Coteaux Sud, ça ne vous dit rien, mais c'est la future de la boulangerie qui sera à côté de la Durante.

*M. Souissi* : Il fallait aussi ajouter, dans l'avenant de la convention, le plan qui concerne le PUP, il n'était pas déposé dans la décision du conseil de juin.

*M. le Maire* : Le but concerne, comme c'est écrit, d'une part, le branchement d'ENEDIS, et d'autre part l'accès de sortie au Moulin Armand. M. le Maire montre sur le plan projeté l'accès de sortie. On rentre par là et on sortira par là. Et on ne sortira pas directement sur le rond-point, mais on sort sur la voie qui dessert le rond-point. Une nuance importante. Et les travaux seront faits par le SICOVAL.

*Mme Mellac* : Excusez- moi, c'est en sens unique la sortie ?

*M. le Maire* : Oui, ceux qui viennent de Castanet, ils font le tour. Et ils entrèrent devant la Durante.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **9. DELIBERATION MOTIVEE CONCERNANT LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE**

*M. le Maire* : Nous présentons une délibération complémentaire concernant la taxe d'aménagement. C'est un point aussi qui est passé au conseil municipal de juin mais l'argumentaire n'a pas satisfait l'État, en l'occurrence la préfecture. Donc, nous avons construit un argumentaire un peu plus précis pour justifier la majoration de cette taxe d'aménagement. On n'a pas rajouté de parcelle concernée par cette taxe d'aménagement. Seul l'argumentaire a été un peu plus musclé.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **10. DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT AVEC LE COLLECTIF LE BRUIT DE LA CONVERSATION**

*M. le Maire* : Le point 10 concerne diagnostic d'accompagnement avec le collectif Le bruit de la conversation et le projet Aulympie et donne la parole à Mme Chauvet.

*Mme Chauvet* : Avec ma casquette à la démocratie participative, le parc urbain Aulympie se situera sur un terrain qui est le long de l'avenue de l'Agrobiopole, sur la droite, et en cohérence avec nos engagements de développer la partie d'action citoyenne et de co-concerter, de co-construire ou co-faire évoluer des scénarios possibles. On a souhaité avoir avec ce projet, donc Afaf, qui est encore en congés, un petit groupe de travail, mener ça à l'aide d'une agence qui va lancer le métier, lancer l'expertise pour arriver à toucher tous plus de gens, pour arriver à faire émerger le scénario à partir duquel, ensuite, on pourra prendre des décisions comme il en ressort au niveau du conseil municipal. C'est un projet qui durera à peu près six mois et qui se construira avec eux. Il y aura des activités pour aller vers les gens, aller les chercher, ensuite des ateliers de restitution, bien sûr, au fur et à mesure du projet. Donc, on a consulté au départ et on a sollicité six agences. On en a vu quatre, on en a retenu trois et des trois, on a choisi celle-ci qui serait mieux, la plus adaptée au projet, à la taille de la commune, à la compréhension de nos besoins.

L'agence s'appelle le collectif le bruit de la Conversation, c'est une association, un collectif qui est assez en cohérence aussi avec les valeurs d'éducation populaire et de l'animation d'ateliers pour tout public. Ça nous paraissait pertinent par rapport à cette démarche -là.

*M. Jurado* : Quand on a travaillé sur ce conseil municipal, c'est en ce point d'ordre que nous, on a un peu de problème. Là, je viens d'apprendre qu'effectivement, c'est un groupe qui travaille en commission de démocratie participative.

*Mme Chauvet* : C'est un petit groupe de travail transverse. Ce n'est pas lié à une commission, en fait. Parce que la démocratie participative, il n'y a pas de commission. Comme on a pu faire des projets participatifs aussi, les journées de projets participatifs étaient issues d'un groupe de travail qui est engagé pour développer la concertation et la participation citoyenne.

*M. Jurado* : En amont, il y a quelque chose qui nous a perturbé en amont, à quel moment vous prenez la décision, on a eu la contacte du cabinet qui va vous demander 15 000 euros pour des choses qui peuvent être faites par des groupes de conseillers ou des agents.

*Mme Chauvet* : Pour avoir mené déjà quelques projets de concertation comme les journées de participation citoyenne, ce n'est pas quelque chose qui s'improvise. On a aussi appris de ça. Il y a beaucoup de personnes dont c'est le métier, dont c'est la spécialité, pour savoir comment aller toucher des publics variés, pour animer des ateliers. Ce n'est pas notre compétence. Ce n'est pas la compétence des agents. On n'a pas cette compétence en interne. Et on a choisi l'agence qui était aussi la plus raisonnable dans ces tarifs. Les autres étaient entre deux, trois fois plus chères. On peut préciser aussi que ces personnes qui vont intervenir sont qualifiées, ce sont des architectes, des urbanistes et des gens qui sont responsables d'aménagement.

*Mme Nguyen Dai* : Notre ressenti est que les habitants ne parlent pas forcément à des prestataires extérieurs de la même façon qu'ils parleraient à des élus. On n'aurait pas les mêmes retours.

**Mme Chauvet :** On a pris des références, comme des communes, par exemple, comme Flourens qui a travaillé avec cette même agence et sur des projets un petit peu similaires puisqu'il s'agissait de l'aménagement d'un bâtiment, mais c'était un peu le même genre de sujet. Qu'est-ce qu'on fait ? Comment on fait émerger des besoins qui vont répondre à pas juste une idée d'un conseiller ou de trois conseillers municipaux, qui vont vraiment répondre aux besoins d'une commune et de ses habitants ?

**M. le Maire** montre sur la carte la zone concernée par le projet Aulympie.

**Mme Chauvet :** On va travailler avec eux pour identifier tout type de population. On va voir comment on va toucher les personnes âgées, comment on va toucher les étudiants. Ça, c'est effectivement leur métier. On va travailler avec eux pour trouver des groupes et ensuite, on va ensuite aller vers des outils, des ateliers, des manières d'animer qui vont permettre d'impliquer le plus de population possible.

**M. Dieudonné :** C'est quel type d'infrastructure ?

**Mme Chauvet :** C'est un espace vert avec des aménagements sportifs ou pas. L'intention, c'est de se dire, nous, on pourrait. Il y a des gens à l'urbanisme, on a une commission urbaine qui organise, qui pourrait dire on se met en trois personnes autour d'une table et puis on définit un projet. Chacun a sa bonne idée. Ce n'est pas du tout cela, ce n'est pas dans cette direction- là que l'on va aller. On veut vraiment pouvoir le faire avec des gens qui y habitent, pouvoir profiter de ce parc urbain. Aujourd'hui, on ne sait pas justement si c'est bien l'intention de faire émerger des besoins.

**M. Dieudonné :** Est-ce qu'il y a eu un groupe de travail sur l'écoquartier ?

**Mme Kieny :** Oui tout, il y a un groupe de travail composé d'élus mais aussi composé de citoyens. Il y a eu des comptes rendus de réunion. On a présenté cette démarche.

**M. Dieudonné :** Je reviens sur l'origine du choix plutôt de cette agence. Je connais son site à Ranguel. Ce n'est pas le seul. Il y a de la concurrence dans le domaine et vous n'avez pas exposé des critères qui ont prévalu dans le choix. Et je me suis posé aussi une seconde question. Vous avez en partie répondu tout à l'heure en disant qu'il n'y avait pas de ressource nécessaire, de ressource utile à l'intérieur de la commune, par des agents. Et en même temps, on est quand même dans un regroupement EPCI via le SICOVAL. Il y a 36 communes et je me suis dit pourquoi on ne regarde pas aussi ce qui existe et ce qu'il y a eu comme expérience significative dans d'autres communes du SICOVAL en la matière. Voilà, c'est ma deuxième question. Et puis, je voulais savoir aussi dans ce budget de 15000 €, parce que par expérience, j'ai participé à des projets, qu'est-ce que ça comprenait exactement ? Et je pensais que ça aurait été intéressant, moi, avant de choisir une agence, sur les 6, c'est ça ? Ou quatre après ? Quatre. Peut-être d'informer sur le magazine, les habitants et sur le vif de ce projet, de commencer un petit peu à dire, pas dans le détail, mais ce qu'allait devenir cette zone est d'inviter déjà de sensibiliser les habitants, c'est le truc de participer à cette participation. La démarche est positive. Et après, si je vous le dis, on aurait dépensé 15 000 € pour un accompagnement. Est-ce qu'on n'aurait pas pu s'éviter ça en allant déjà toucher dans les ressources locales ? Et puis, je vous laisserai aussi les autres. Je reviens sur la première question, mais pourquoi ils ont été éliminés les autres ? Qu'est-ce qui a fait vraiment la différence pour retenir celle-ci ?

**Mme Chauvet :** Le critère probablement quand même défini par le plus pertinent, c'était le coût. Les autres agences ont été au moins au double. Les agences avec des plus grosses structures, qui travaillent sur des projets de plus grosse envergure. Il y a une agence qui nous a présenté un projet sur le parc Grand Canal à Toulouse, où ils consultent 1 000 personnes, donc ils sont habitués à des projets plus gros et ne se sont peut-être pas adaptés, en tout cas à la taille de la commune et à nos moyens possibles. Donc, le différentiel de prix était

vraiment très significatif. Il me semble que je vous ai envoyé à tous les six la présentation complète qu'a faite l'Agence. Dans la dernière page, il y avait le budget détaillé. Vous avez tous les éléments de budget, les différents ateliers. On a choisi l'option, vous avez une option aussi de deux ateliers pédagogiques avec les enfants. Donc, on a choisi cette option qui faisait passer le prix de 12 075 à 14 000, quasiment 15 000 €.

Les autres communes, on a consulté d'autres communes plutôt sur l'aspect des références, pour savoir les références.

Ils avaient travaillé avec cette agence, donc ils ont travaillé avec la mairie de Flourens, qui est aussi une petite commune qui avait un projet un petit peu similaire dans la démarche. L'aménagement d'un grand bâtiment pour en faire un lieu multi-activités. Ça émergeait comme un lieu multi-activités. Au départ, ils se disaient « On a un très grand bâtiment, au lieu de faire un projet tout seul, on va faire une démarche citoyenne. » Cette agence travaille aussi en ce moment avec Castanet. Par contre le conseil départemental peut accompagner sur une démarche, mais il n'y a pas de moyens à mettre à disposition. On les avait sollicités au tout début de mandat pour faire un atelier d'éducation des élus à la démocratie participative, mais ils ne viennent pas mener des projets sur le terrain comme ce dont on a besoin ici. Oui, mais cela... Mais on ne sait pas encore de combien, éventuellement, on montre le temps que ça départemental peut nous donner une subvention de 400 à 4 000 € qu'il faudra demander une fois qu'on a voté cette délibération.

C'est le lancement du budget. Et sensibiliser bien après sur les habitants. On a préféré aller étape par étape, c'est-à-dire informer et communiquer une fois que le projet est voté, approuvé pour lancer de la communication. Il y aura quelque chose dans la prochaine communication municipale.

Rencontrer les agences a donné des idées, ça nous a permis de voir les écarts d'approche. Toutes celles qu'on a vues sont professionnelles, mais celle-ci était plus adaptée à notre domaine et à notre problématique.

**M. le Maire** montre sur une carte la zone concernée par le projet Aulympie. C'est un projet qui semble à la bonne échelle pour continuer à aller dans cette direction de plus de démocratie de perspectives.

**M. Dieudonné** : Je retrouve la dernière question que je voulais vous poser. C'est par anticipation. Puisqu'on est dans la démocratie participative ? Je n'ai pas tout lu de complément. On peut imaginer aussi que ça pourrait se faire sous forme de chantier participatif. Est-ce que vous avez estimé le coût ? C'est intéressant, je pense, pour le plan social, pour le plan économique et puis dans l'image de la commune aussi, si c'est bien fait. Avez-vous prévu de faire participer les habitants, les jeunes ? Est-ce qu'il y a une compensation particulière selon les principes des chantiers participatifs. Je crois que cette agence ou ce collectif a sûrement une idée sur la question, mais je voulais savoir si ça va vraiment être une démarche concrète, local, avec des gens qui résident ici.

**Mme Chauvet** : Oui ils peuvent accompagner sur des chantiers participatifs et pour l'instant, on va s'arrêter à la partie de diagnostic, concertation et scénario. Parce qu'on ne sait pas ce qui va émerger. On ne sait pas si on ira jusqu'à des chantiers participatifs. Donc, on est en train d'apprendre. Donc, pour l'instant, il nous accompagne vraiment sur le diagnostic, concertation, restitution. Et ensuite, la mise en œuvre. Effectivement, est-ce qu'une partie peut être sous forme de chantier participatif ou pas ? On ne sait pas encore. Donc, on ne va pas jusque-là.

**M. Dieudonné** : Éventuellement, je vous propose d'apporter ma modeste compétence et mon regard sur le chantier participatif.

**Mme Chauvet** : Ok. Merci.

**Mme de Bouteiller :** Est- ce qu'il y a un budget qui a été prévu pour l'étape suivante ? Est-ce que c'est l'Agence qui va travailler sur les projets ?

**Mme Chauvet :** Je vais laisser Dominique compléter, mais on sait qu'on aura besoin d'investir probablement, mais à quel niveau ? Dans les différents scénarios émergents des besoins, il y aura une évaluation. Il va falloir après qu'on fasse des choix ou des tris ou des priorités en fonction du coût. Aujourd'hui, en tout cas, ce n'est pas un critère qui doit être retenu pour le moment.

**M. Malliet :** Pour la suite. Il y a une indication « pifométrique un peu personnelle », je dois dire. Et dans le PPI qu'on vous a présenté, on avait provisionné, mais c'est une somme qui va évoluer, c'est à la hausse ou à la baisse, je n'en sais rien, 500 000 €.

**M. le Maire :** On a aussi à partir du principe qu'on va couvrir une partie de ces investissements par des différents apports. D'une part, par l'aménagement de ce terrain sur lequel on aménagera des lots à la construction. La vente de ces terrains sera affectée. Je ne sais pas si on va faire un budget annexe ou pas de budget annexe, mais peu importe. La somme de ces terrains sera affectée en recettes à l'opération de la ville, d'une part. Deuxièmement, ça sera aussi abordé en recettes par un PUP que l'on compte faire avec l'opérateur qui va construire ces deux parcelles. Et troisièmement, on amènera aussi en recettes par des subventions qu'on va demander aux opérateurs ou institutions qui sont susceptibles de subventionner ce genre d'opérations, en particulier le fonds vert, par exemple. On est inscrit comme commune éligible aux subventions du fonds vert. Mais il n'y a pas que le fonds vert, il peut y avoir d'autres subventions. On essaie d'avoir un bilan où le net engagé en investissement sera le plus faible possible. Je parle de l'apport de la trésorerie que l'on a de disponible sur la commune à l'heure actuelle.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 24**

**Absentions : 1**

**Vote contre : 0**

## **11. ACHAT DE PARCELLES DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

**M. le Maire :** Nous sommes sur l'achat de parcelles au département de la Haute-Garonne. Nous avons, depuis de nombreuses années, manifesté l'intention de la commune d'acquérir les parties grisées qui appartiennent au département, qui partent de la parcelle AD 06 et qui finissent en bas de l'Agrobiopole pratiquement à l'entrée d'ENSAT. Et donc, nous avons au début demandé au département un prix de cession. Le département nous a proposé le montant de 2,94 € le m<sup>2</sup>. Pour une surface totale, je ne dois pas me tromper beaucoup de 2.9 hectares. Ce qui faisait une somme environ de 85 000 €. Et puis, les rapports avec le département, les discussions ont évolué. Et finalement, le département est d'accord pour céder ces parcelles et moyennant le fait que l'on prenne en charge tous les bornages. Le frais de bornage est évalué à 5 156,20 €. Nous prendrions en charge pour cette somme, cet ensemble. Vous avez tous fait le calcul, nous économisons pratiquement 80 000 €. Et bien entendu, en plus, il faut compter quelques frais de notaire.

**M. Puel :** Une question, Dominique, de l'autre côté de la route de l'Agrobiopole, il y a quelque chose d'utilisable ?

**M. le Maire :** C'est à nous à faire marcher notre imagination, notre créativité pour savoir ce que nous faisons de toute cette jungle- là, qui est à l'heure actuelle comme ça, qui peut constituer un parcours sécurisant. Je vois que déjà ça démarre.

Mais il y a toute une réflexion à lancer sur l'utilisation de cette zone, mais qui est très en contrebas par rapport à la route. Mais qui peut être un espace vert conséquent pour ce que vous émettrez comme idée, comme projet, etc. Le dossier est ouvert.

**M. Debeaurain** : Le bornage concerne les parcelles y compris la voirie ?

**M. le Maire** : Non, on sort la voirie.

**M. Debeaurain** : Dans le schéma de directeur des pistes cyclables, il avait été envisagé, comme on a une très grande largeur de réduire et de faire une bande réservée aux cycles et une bande réservée aux piétons, ce qui serait bien utile. Il faudra qu'on voie comment on travaille sur ça. Mais d'abord, je pense qu'il faut qualifier ce qu'est cette voirie. Si elle est départementale ou communale ?

**M. le Maire** : Non.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **12. RENONCIATION AU DROIT DE PRIORITE DE LA COMMUNE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A L'ETAT**

**M. le Maire** : On a ensuite une renonciation au droit de priorité d'une parcelle appartenant à l'État. Cela concerne la parcelle à l'entrée de la zone de l'Agrobiopole, avant la barrière à droite, où se situe toujours le bâtiment qui n'est pas démoli, l'ancien bâtiment qu'on appelle le bâtiment des examens et qui est situé sur une parcelle d'environ 4,8 Ha de qui appartient au ministère de l'Agriculture et qui a été mise en vente par le ministère de l'Agriculture, estimée par les domaines et au début à 1 million 400 mille euros, qui a été soumis aux droits de préemption de la commune. La commune a refusé pour des questions de disponibilité de trésorerie d'abord et ensuite parce que le montant est quand même assez élevé. Et donc, les Chalets se sont portés acquéreur auprès de l'État. Donc, l'État nous demande... Alors, je reprends le terme de renoncer au droit de priorité concernant la parcelle. Ça veut dire que nous renonçons au droit de préemption et que nous accordons aux chalets une priorité d'achat de cette parcelle.

Donc, le département voulait faire le collège Occitan, en collaboration avec un bailleur, en l'occurrence les chalets. Le projet initial, les chalets accueillaient le collège Occitan sur le rez-de-chaussée et des logements étudiants sur les étages au-dessus. Et ensuite, comme le collège Occitan, c'est un peu l'Arlésienne qui n'arrive pas à se formaliser, les Chalets ont proposé de faire une résidence mixte étudiants et jeunes actifs, comme la Préfecture d'ailleurs le demande. Et donc, le département est revenu à la charge et à la place du collège Occitan à l'intention de mettre un espace d'accueil et d'hébergement, des patients atteints de la maladie de Charcot avec du personnel d'assistance autour et un pôle de formation aussi pour les personnels qui s'occupent de cette pathologie. Le rez-de-chaussée sera bien consacré à une activité, en l'occurrence celle que je viens de vous décrire brièvement. Et dans les étages, une mixité entre logement et étudiants et logement de jeunes actifs.

**M. Jurado** : Et de combien de logements ?

**M. le Maire** : On peut dire entre 80 à 100, je ne sais plus exactement.

**M. Dieudonné** : Pourra-t-on intervenir dans ce projet dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien du lieu. Je vous parle de ça parce qu'ils sont sur beaucoup de choses et le service après-vente n'y est pas souvent, surtout en matière d'entretien. On observe qu'il y a des problèmes qui retombent aussi sur les résidents et les habitants qui doivent souvent se débrouiller par eux-mêmes et puis ça fait des tensions. Je dis ça parce que ça peut paraître bien ficelé. Je parle pour l'après, parce que là, ils sont partout, ils obtiennent beaucoup de chantiers et c'est une impression personnelle quand certains partagent le site, qu'une fois

qu'ils ont obtenu le marché, ils exécutent et puis après, c'est un peu débrouillez-vous. Donc, je propose de mettre en place des conditions pour que ça ne devienne pas à un endroit ou un quartier où il y a des dégradations, qui manquent d'entretien, qui sont laissés à l'abandon à certains moments, parce que les chalets, on observe sur beaucoup de leurs constructions.

**M. le Maire :** Je serais d'accord avec toi, pour ce que j'en connais en tout cas. Non, on ne peut pas préalablement imposer mais en tout cas, on peut demander des précisions sur l'entretien des locaux ou en tout cas, en ce qui concerne les espaces verts et alentours, on n'intervient pas. C'est eux qui assument l'entretien. Après, moi, je suppose que c'est de toute façon à travailler comme question. Il va forcément y avoir quand même une convention avec le département sur l'entretien, sur la tenue des espaces de loisirs. Après, sur les bâtiments, moi, je ne peux pas dire parce que je ne sais pas comment on peut intervenir là-dessus. Mais en tout cas, on peut poser quelques questions et demander des précisions sur comment ça sera géré. C'est une remarque qui est retenue. Je pense qu'en l'occurrence, on pourra faire jouer sur la dualité d'utilisateurs des bâtiments, les Chalets et le département, et demander au département d'être assez exigeant là-dessus.

**M. Debeaurain :** A ce propos, pendant l'été, il est sorti une jurisprudence sur l'hébergement de personnes, notamment sur la partie maladie de Charcot. En fin de compte, ça relève des ERP. Ce n'est pas de l'habitation. Même s'il y a eu quelques projets qui relèvent de l'habitation maintenant, l'État a dit stop parce que c'est une fois de conséquences sur les personnes qui n'ont pas d'autonomie. C'est presque une maison de retraite à la limite.

**Mme Rennes :** Cette délibération, elle est valable, s'il y a des logements sociaux à cet endroit- là. Parce que si, d'ici là, le projet des chalets change pour raisons X ou Y et que c'est plus pour de l'accueil de personnes malades ou du logement mixte et jeune actif et que ça devienne autre chose à ce moment- là. Ils ne sont plus dans les clous ?

**M. le Maire :** Non, le projet a été affiché vis-à-vis de l'État et ce dernier a consenti pour cette raison.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

### **13. ADHESION A OCCITALYS FONCIER**

**M. le Maire :** Occitalys Foncier est un organisme des Chalets qui est spécialisé dans le BRS, autrement dit le bail réel solidaire, qui est une société coopérative d'intérêts collectifs par actions simplifiées qui a été créée en 2018 et qui a eu l'agrément pour pratiquer la formule du bail réel solidaire. Je rappelle que la formule du bail réel solidaire, c'est une accession qui est facilitée par le fait même que l'on sépare le foncier, la charge foncière de la charge de construction. T donc, les gens qui accèdent à leurs propriétés sous forme de BRS, ils paient suivant une formule d'emprunt, etc, leur appartement mais avec elle a été sorti le foncier qui fait l'objet d'une location remboursement sur X années, un peu comme des baux amphithéotiques, etc. Les Chalets nous ont proposé, puisque nous sommes acteurs d'un accueil d'un collectif en BRS sur la commune, sur le lot 1 d'Argento 2. Les Chalets nous ont proposé d'acheter des actions, de participer au capital à raison du nombre d'habitants pour une somme de 216,10 €, qui nous permet de participer aux assemblées générales et aux décisions d'Occitalys avec d'autres partenaires. Ensuite, sa gouvernance est d'essence partenariale avec six collègues dont vous ai énuméré l'identité. Et sa gouvernance s'articule autour d'un conseil d'administration, comme je vous disais, d'un comité d'engagement. Et son financement repose sur le cours à l'emprunt. Ce qui est important à retenir, c'est que leur statut coopératif, d'abord, qui leur permet d'accueillir des nouveaux partenaires au fur et à

mesure que ce type de logements sous BRS se développe, de faciliter le développement d'Occitanie foncier auprès des habitants. Et il le souligne que l'application des collectivités locales soit activement recherchée. C'est pour ça qu'il propose une participation au capital. Il y a six collèges. Il y a un collège des associés fondateurs du projet coopératif Occitanie. Il y a un collège des collectivités publiques, dont nous. Nous aussi, nous acceptons d'y participer. Deux collèges de partenaires de coopératif ou HLM. Collège d'autres personnes qualifiées morale et physique. Collège des bénéficiaires, bénéficiant des services de la coopérative et collège des salariés de la coopérative. Voilà. Et quels sont les droits de vote ? C'est 40 % pour le collège des fondateurs, 20 % pour les collectivités locales, des collectivités publiques, 10 % pour les coopératives HLM, 10 % pour les partenaires à personnes qualifiées, 10 % pour les collèges de bénéficiaires, 10 % pour le collège du salarié. Donc, les collectivités ont quand même une part intéressante de 20%.

Et ainsi, l'offre commerciale globale d'Occitanie foncier représentera à la livraison, pour le moment, 247 logements en BRS.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

#### **14. PRISE EN CHARGE POUR LE BRANCHEMENT ELECTRIQUE ENEDIS**

*M. le Maire* donne la parole à M. Debeaurain pour la présentation de la délibération.

*M. Debeaurain* : Ce sera peut-être une des dernières délibérations qu'on aura à prendre de ce type, parce que les textes ont changé et dorénavant, c'est les pétitionnaires qui auront à payer.

Il s'agit d'un besoin du raccordement réseau ENEDIS concernant l'autorisation d'urbanisme, PC 031 035 23 0006 située chemin des Coteaux, sur la commune d'Auzeville-Tolosane, qui comportent les références cadastrales AAA 138 141 143 145. Au demandeur, pour le compte de Nova City Promotion et pour une puissance demandée et le raccordement de 513 KVA. Le montant du branchement s'élève à 46 075,72 €.

Donc, considérant l'obligation pour la commune de prendre en charge les frais de ce branchement.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

#### **15. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET NOVA CITY PROMOTION**

*M. Debeaurain* : Nova City Promotion propose de prendre en charge les travaux de raccordement selon le devis d'ENEDIS de 46 075.72 €.

*M. le Maire* : Donc c'est Nova City qui prend en charge la somme et donc ça sera une opération blanche financièrement pour la commune.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **16. DELIBERATION ZAC PONT DE BOIS**

**M. le Maire** : C'est une délibération qu'on a déjà prise, mais pour correction de surface. Ça concerne la rétrocession des voiries et espaces communs à la commune de la ZAC du Pont de Bois, le SICOVAL s'est aperçu qu'il avait fait une erreur de surface dans le calcul de la superficie totale. Et donc il a rajouté quelques mètres carrés. Et il nous en est seulement pour les rétrocessions voiries et espaces verts, pas pour la totalité de la zone, puisqu'elle fait quand même, je vous rappelle, 42 hectares.

C'est une correction purement administrative.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **17. TRAVAUX D'URBANISATION : AMENAGEMENTS TROTTOIRS RD79 ET RD79A**

**M. le Maire** : Guillaume va nous parler du point 17 sur les travaux d'urbanisation, aménagement, trottoir RD79.

**M. Debeaurain** : Comme vous le savez, on a déjà délibéré pour la dénomination d'un lieu-dit Boulès sur la crête du chemin de Mervilla. Et en fin de compte, ça fait quelques années qu'on bataille avec TISSEO pour avoir un arrêt du TAD sur notre commune dans ce secteur, chose qui nous a toujours été refusée. Initialement, la commune de Castanet avait un projet d'urbanisation du chemin de Castanet vers Mervilla et qui rejoint le chemin, qui est bien à l'autre ville. On avait plus ou moins un groupe de travail avec le département. Ce groupe de travail, pour l'instant, Castanet s'en est un peu sorti. On est resté, on a joué le collectif et il nous est proposé d'aménager une sécurisation piétonne, donc le long du chemin de Mervilla puis de la route de Mervilla, Selon les références de points kilométriques qui vous sont donnés dans la délibération. Sur la RD 79A, ça consistera à buser le fossé, créer un mur de soutènement, remblayer, confectionner un trottoir, y compris finition, pour sécuriser, en fin de compte, tout le piétonnier. Donc, le montant de ces travaux s'élèverait à 96 802,07 € HT. Et sachant que là- dessus, normalement, c'est une somme brute hors subvention du conseil départemental qui, quand on s'est rencontré, nous avait promis de participer, ne serait-ce qu'au titre de la sécurité de transport des enfants, parce que ça concerne aussi pour partie des enfants au niveau du remontage.

**M. le Maire** montre sur l'écran la zone concernée par les travaux.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 22**

**Absentions : 2**

**Vote contre : 1**

## **18. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

**M. le Maire** donne la parole à Mme Mellac.

**Mme Mellac** présente la Subvention à l'agence locale de l'énergie et du climat : SOLEVAL

Le SICOVAL a voté une subvention à **111 850 €** en conseil communautaire du 2023.

Crée en 2007 avec le soutien du SICOVAL :

Les objectifs de l'agence Locale de l'Énergie (Association loi 1901) sont :

- **SOLEVAL conseille le SICOVAL mais également ses communes adhérentes sur :**

- leurs consommations d'énergies
  - sur leurs actions de maîtrise de l'énergie à mettre en place, sur l'affichage réglementaire des bâtiments, la récupération des certificats d'économie d'énergie,
  - sur les questions d'achat d'énergie et d'applications réglementaires thermiques (décret tertiaire par exemple)
- C'est un espace d'information et de conseil pour les **particuliers** sur les thématiques de l'énergie et du changement climatique.
  - Outre une grande technicité sur les sujets Climat, énergie, SOLEVAL propose une veille technique et réglementaires ainsi qu'un accompagnement neutre pour les acteurs du territoire (expertise achat d'énergie, diagnostics d'économies d'énergie, ...).
  - **SOLEVAL accompagne le plan Climat Air Énergie territorial du SICOVAL**
    - en portage d'actions en direct : déploiement de l'électricité renouvelable et de la chaleur renouvelable, accompagnement des artisans et formations aux nouvelles techniques innovantes

**Depuis 2010, SOLEVAL est devenue l'Agence locale de l'énergie et du climat** c'est-à-dire qu'elle accompagne des collectivités, professionnels et particuliers sur les sujets liés à **la qualité de l'air**.

En 2021-22 : la réorganisation du financement du guichet unique de rénovation énergétique a privé SOLEVAL d'une partie de ses moyens humains alors que l'association foisonnait de missions : aujourd'hui il y a une stabilisation de l'équipe qui comporte :

- 3 postes de conseillers en énergie partagés (dont 0,5 ETP dédié au SICOVAL dans le cadre de la convention spécifique « Appui Technique Energie »),
- 2 postes d'animateurs chaleur renouvelable,
- 1 poste de conseiller mobilité,
- 1 poste de conseiller « transition énergétique »
- 1 poste de direction.

**Pour mémoire :**

- **le budget global de SOLEVAL 2023 s'élève à 462 551 €**,
- **28 communes sont adhérentes dont certaines ont témoigné leur grande satisfaction lors du conseil de communauté.**

## **19. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

La séance est levée à 22h35.

**Monsieur Dominique LAGARDE**  
Président de séance

**Monsieur Michel BURILLO**  
Secrétaire de séance